

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 16 juin 2015 à 20h45.

Rabastens, le 05/06/2015

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2015

- 1- Réorganisation des services
- 2- Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide Complexe Scolaire Las Peyras
- 3- Dénomination Square Fernand FARGUES
- 4- Ressources humaines :
 - 4.1- Recrutement de saisonniers pour la piscine municipale
 - 4.2- Recrutement d'un emploi saisonnier pour la période d'ouverture du camping municipal
 - 4.3- Avancements de grade 2015
- 5- Finances :
 - 5.1- Décisions modificatives Budget Communal
 - 5.2- Décision modificative Budget Assainissement
 - 5.3- Vote des tarifs pour la piscine et le camping municipal
 - 5.4- Création de la régie du camping municipal
 - 5.5- Litige Chauffage Notre Dame du Bourg
 - 5.6- Subvention aux associations
 - 5.7- Emprunts toxiques : Adhésion association APCET
 - 5.8- FPIC 2015
- 6- Station d'épuration Rabastens-Couffouleux
 - 6.1- Choix de la société pour les missions de contrôleur technique liées à la construction
 - 6.2- Choix de l'entreprise pour la réalisation du diagnostic amiante
 - 6.3- Choix de l'entreprise pour les missions géotechniques
 - 6.4- Choix du SPS lié à la construction de la station
- 7- Validation du règlement intérieur de l'école de musique
- 8- Convention SIVOM / Commune de Rabastens
- 9- Conseil Municipal Jeunes
- 10- CCAS
- 11- Intercommunalité
- 12- Questions diverses

Présents : Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Ludivine PAYA DELMON - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Cécile DERREVEAUX - Jean-Paul RUFFIO - Marie-Martine MANIAGO - Vanessa PELLERIN - Jean-Guy LECLAIR - Aude CAPELLI - Bernard MONTFRAIS - Marie MONNIER - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE

Excusés mais non représenté : Monsieur Daniel BARRAQUE Monsieur Philippe PASCUAL

Représenté(s) :

Monsieur Jean François COZZOLINO ayant donné procuration à Madame Jacqueline FELZINES

Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Monsieur Pierre VERDIER

Madame Marie-Pierre ROBERT ayant donné procuration à Monsieur Paul BOZZO

Monsieur Erick ESPEL ayant donné procuration à Madame Danièle BOROT

Madame Cécile DERREVEAUX est nommée secrétaire de séance

Séance du 16 juin 2015

Suite à l'appel effectué par le Maire, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour : Demande de subvention pour l'acquisition d'œuvres pour le musée du Rabastinois.

Vote : unanimité

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2015

Vote : 6 CONTRE (Mmes Françoise CATHALA, Stéphanie SARRADE, Annie VIGNERAC M. Albert BRAS, Alain BREST, Christian TABOURIN).

1- Réorganisation des services

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouvel organigramme fonctionnel de la Commune de Rabastens en vigueur depuis le 01/06/2015. Cet organigramme fait état d'une nouvelle organisation au niveau de la Direction Générale des Services.

Monsieur Alain BREST indique qu'un courrier adressé au mois d'avril demandant l'état du personnel communal est à ce jour resté sans réponse. Aussi, Monsieur Alain BREST réitère cette demande auprès de Monsieur le Maire et souhaite savoir si des mises à dispositions ou des embauches nouvelles ont eu lieu.

Monsieur le Maire indique qu'aucune mise à disposition n'a été mise en œuvre, les seules embauches effectuées sont celles prévues précédemment sur des contrats aidés.

Monsieur le Maire rajoute que les fonctions de Directrice Générale des Services (DGS) de la commune de Rabastens sont à présent assurées par la DGS mutualisée.

Monsieur Alain BREST souhaite connaître la ventilation de la rémunération de ce poste mutualisé et souhaite également savoir si le poste de DGS de Rabastens est maintenu ou s'il est supprimé.

Monsieur le Maire précise que la DGS de la Communauté de Communes est mutualisée et assume à ce titre ces fonctions pour la commune de Rabastens.

2- Attribution du marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide Complexe scolaire Las Peyras

Reporté au conseil du 08/07/2015 dans l'attente de la réunion de la commission d'appel d'offres.

3- Dénomination du square Fernand FARGUES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTFRAIS qui indique que suite à diverses propositions, il convient de valider la dénomination de l'espace de jeux sur lequel se situe le pigeonnier Fernand FARGUES : « Square Fernand FARGUES » sis sur la parcelle cadastrée n°153 - Section AM - Rue du Petit Faubourg.

Monsieur Bernard MONTFRAIS rappelle que Monsieur Fernand FARGUES a assuré les fonctions de Maire de la Ville de 1977 à 1983 et de 1989 à 1995.

Madame Annie VIGNERAC indique que cette dénomination a déjà été donnée à ce lieu.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement la dénomination a été donnée mais seulement au pigeonnier (délibération du conseil municipal du 06-11-2013) et que dans la continuité, il est à présent proposé de dénommer l'espace dans sa totalité, à savoir « Square Fernand FARGUES ».

Vote : unanimité

4- Ressources humaines

4.1- Recrutement de saisonniers pour la piscine du 01/07 au 30/08

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique que compte-tenu de l'ouverture de la piscine municipale du 01/07 au 30/08, il est proposé de recruter : 1 maître-nageur sauveteur, 1 surveillant de baignade et 1 agent d'accueil et de ménage.

Monsieur Jean-Guy LECLAIR précise que cette année il a été décidé de conserver les horaires habituels sur la semaine à savoir du mardi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00 et d'expérimenter de nouveaux horaires les samedis et dimanches en proposant la mise en place de la journée continue de 13H à 19H.

Vote : unanimité

4.2- Recrutement d'un emploi saisonnier pour la période d'ouverture du camping

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA DELMON qui indique que compte-tenu de l'ouverture du camping au 01/07, il est proposé de recruter un agent non titulaire à temps complet pour assurer le fonctionnement du camping.

Monsieur le Maire précise que les circonstances n'ont pas permis l'ouverture du camping de la manière habituelle, de fait cette solution est applicable pour 2015, une réflexion pour la mise en œuvre d'une délégation de service public pour 2016 est en cours.

Vote : unanimité

4.3- Avancements de grade 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique que vu la situation individuelle des agents pour prétendre à l'avancement de grade, vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 12/03/2015 et du Comité Technique du 26/05/2015, il est proposé de procéder à la transformation des postes ainsi qu'il suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE DE NOMINATION	CADRE D'EMPLOIS DU GRADE DE NOMINATION	NOMBRE DE POSTE	DATE D'EFFET
Animateur	Animateur	Animateur ppal de 2ème classe	Animateur	1	01/01/2015
Adjoints administratifs	Adjoint administratif ppal 2ème classe	Adjoint administratif ppal de 1ère classe	Adjoints administratifs	1	01/02/2015
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation de 1ère classe	Adjoints d'animation	2	01/01/2015
Adjoints techniques	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	Adjoints techniques	5	01/01/2015

Monsieur Alain BREST demande s'il s'agit de la totalité des agents concernés.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit des 100 % des promouvables.

Vote : unanimité

5- Finances

5.1- Décisions modificatives Budget communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique que dans le cadre de la mise en place du référendum d'initiative partagée, et afin de recueillir les soutiens des électeurs aux propositions de loi présentées en application du 3^{ème} alinéa de l'article 11 de la Constitution, au moins une borne d'accès internet doit être mise à disposition des électeurs dans la Mairie de la Commune la plus peuplée de chacun des cantons du département du Tarn.

Pour financer cette borne d'accès à internet, une aide est attribuée par la Préfecture du Tarn dans la limite maximale de 850€.

La Commune de Rabastens, de par sa taille, est en charge de l'installation de cette borne, les inscriptions budgétaires suivantes sont donc nécessaires :

-Dépense-Compte 2183 « matériel informatique » : 850 €

-Recette-Compte 1311 « subvention d'investissement transférable » : 850 €

Vote : unanimité

5.2- Décision modificative Budget Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique que la compétence Petite Enfance a été transférée à la Communauté de communes du rabastinois au 01/01/2011. Les biens ont donc été sortis de l'actif de la Commune pour leur valeur nette comptable au 31/12/2010. Cependant, la Commune a constaté des amortissements sur ces biens au cours de l'exercice 2011.

Il convient donc de régulariser la situation ainsi qu'il suit :

Dépense compte 28158 : 810 €

Dépense compte 28184 : 3 070 €
 Dépense compte 28188 : 2 555 €
 Recette compte 28188 : 6 435 €
 Recette compte 7811 : 6 435 €
 Dépense compte 6811 : 6 435 €

Vote : unanimité

5.3- Vote des tarifs piscine et camping

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA-DELMON qui présente les tarifs du camping à compter du 01/07/2015 :

Tarifs journaliers camping	
Emplacement + véhicule 1 personne	6.60 €
Emplacement + véhicule 2 personnes	9.90 €
Personne supp. 13 ans et +	3.80 €
Enfants de 3 à 12 ans	2.40 €
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit
Branchement électrique	3.00 €
Visiteurs	2.00 €
Animaux	1.00 €
Camping-car et caravane 1 personne	8.00 €
Camping-car et caravane 2 personnes	11.50 €

Tarifs journaliers piscine	
Visiteurs	1.50 €
Enfants de – de 16 ans ticket B (Carte abonnement 20 séances)	1.10 € 15.00 €
(Carte abonnement 10 séances)	9.00 €
Adultes ticket A (Carte abonnement 20 séances)	2.50 € 40.00 €
(Carte abonnement 10 séances)	22.00 €
Campeurs visiteurs	1.00 €
Campeurs enfants de -16 ans	0.80 €
Campeurs enfants de -16 ans (carte abonnement 20 séances)	10.00 €
Campeurs adultes + 16 ans	2.00 €
Campeurs adultes + 16 ans (carte abonnement 20 séances)	30.00 €

Vote : unanimité

5.4- Création de la régie du camping municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA-DELMON qui indique à l'assemblée qu'afin d'assurer la gestion du camping municipal, il est proposé de créer une régie de recettes et d'avances.

Vote : unanimité

5.5- Litige Chauffage Notre Dame du Bourg

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Séverine ALSHELL DE TOULZA qui informe l'assemblée que la société GPE installateur du chauffage de l'Eglise Notre Dame du Bourg contre laquelle la commune a engagé une action en justice aux fins du remboursement des sommes payées a été placée en redressement judiciaire.

Aussi, la commune doit présenter sa créance auprès du mandataire judiciaire nommé par le tribunal administratif et ce avant le 24/06/2015.

Par délibération en date du 10/06/2014 Monsieur le Maire a été autorisé à changer d'avocat dans le cadre du litige que la commune a contre la société GPE.

Toutefois, cette autorisation étant indépendante de la procédure collective, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater Maître PUJOL-SUQUET, collaboratrice de la SCP DE CAUNES-FORGET, pour représenter la commune dans le cadre de l'affaire opposant la commune de Rabastens à GPE et dans le cadre de la procédure collective ouverte au bénéfice de GPE.

Vote : unanimité

5.6- Subvention aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui présente les demandes de subventions sollicitées par les associations.

Il rappelle que ces demandes ont été au préalable examinées par la commission vie quotidienne.

A.D.D.A.H : 150 €

Anciens combattants : 120 €

Amis de la chapelle de St Géry : 150 €

Amis de vertus : 150 €

Avenir Cyclisme Rabastinois : 630 €

Basket : 500 €
Ecurie des deux Rives : 1 200 €
Rando du Pays Rabastinois : 400 €
Compagnie des Métiers d'Art : 400 €
Rabas'Fêtes : 16 000 €
Rabas'Rock : 4 500 €
Veillées Rabastinoises : 700 €

Madame Annie VIGNERAC fait remarquer que certaines demandes de subventions semblent ne pas avoir été examinées par la commission vie quotidienne.

Après quelques échanges, il est indiqué par Monsieur le Maire que certaines demandes ont été examinées lors d'une précédente commission vie quotidienne.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir s'il s'agit du même montant que l'année précédente et sollicite un tableau récapitulatif des subventions attribuées annuellement. Monsieur le Maire indique le montant a été revu à la hausse pour l'association Rabas'Rock afin que cette dernière puisse mettre en œuvre des moyens supplémentaires en matière de sécurité.

Vote : unanimité

- **Dans le cadre des apéros-concerts** comme l'année précédente, il y a lieu de valider les demandes de subventions des associations qui organisent les apéros concerts qui auront lieu tous les jeudis du 02/07/2015 au 06/08/2015 et qui seront versées ainsi qu'il suit :

- MJC Rabastens-Couffouleux : 500 €
- Les amis du Musée : 500 €
- Chambre avec vues : 500 €
- Les amis des orgues : 500 €
- Festiv'Halle : 500 €

Vote : unanimité

- **« le Banc de C »** sollicite une subvention de 500 € dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique.

Vote : 2 CONTRE (Mme FELZINES et M. COZOLINO) et 3 ABSTENTIONS (Mme CAPELLI, DE TOULZA et M. LECLAIR)

5.7- Adhésion association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques » APCET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Rabastens a contracté un emprunt toxique. Les renégociations avec les banques n'aboutissent que rarement, entraînant les collectivités à assigner les banques en justice. Aujourd'hui, des collectivités se proposent de mettre leur expertise au service de tous les acteurs publics victimes de ces emprunts. Avec la création de l'association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques », c'est un cadre d'action collective qui se crée pour permettre de faire converger informations et expériences.

Cette association a pour but :

- l'information, l'échange d'expérience et l'entre-aide entre les collectivités territoriales, leurs groupements, les établissements publics locaux, les établissements publics hospitaliers, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours et autres acteurs publics, y compris les sociétés d'économie mixte, les SA d'HLM, face aux emprunts toxiques proposés par les établissements bancaires,
- la création d'une convergence entre les acteurs publics dans leurs initiatives relatives aux emprunts toxiques,
- l'action collective, y compris judiciaire, de ces acteurs publics à l'encontre de la pratique des emprunts toxiques, une sorte de « class action » à la française,
- le soutien aux acteurs publics désireux d'engager des contentieux avec les établissements de crédit, y compris par l'intervention de l'association en justice à leurs côtés.

Il indique le coût de l'adhésion qui s'élève à 50 €

Vote : unanimité

5.8- FPIC 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui informe l'assemblée que le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) a été mis en place notamment pour compenser la suppression de la taxe professionnelle.

Lors de sa mise en place, l'ensemble des communes avait accepté de reverser leur part de FPIC à la Communauté de Communes du Rabastinois, celle-ci étant de loin la plus impactée par la suppression de la taxe professionnelle.

Il rappelle qu'en 2014, la commune de Mézens a fait part de son souhait de conserver sa part de FPIC, les autres communes du Rabastinois ont accepté de continuer à laisser leur part à la Communauté de Communes. Cette situation avait fait l'objet d'un vote unanime lors du conseil de communauté en date du 25/06/2014.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant qu'en 2015, les modalités de répartition du FPIC ont changé : il appartient désormais aux assemblées des conseils municipaux et de la Communauté de Communes d'adopter une délibération strictement concordante. En conséquence, il est proposé de pérenniser la décision prise en 2014 : reversement à Mézens de la part de FPIC qui lui revient, cession par les autres communes de leur enveloppe à la Communauté de Communes du Rabastinois.

Vote : unanimité

6- Station d'épuration Rabastens-Couffouleux

6.1- Choix de la société pour les missions de contrôleur technique liées à la construction de la station d'épuration Rabastens-Couffouleux

Il est proposé de valider le choix de la commission d'appels d'offres qui, après analyse des offres, considère l'entreprise SOCOTEC comme étant la mieux disante. Ses prestations s'élèvent à 21 450 € HT.

Vote : 23 POUR et 4 ABSTENTIONS (Alain BREST, Françoise CATHALA, Christian TABOURIN, Annie VIGNERAC)

6.2- Choix de l'entreprise pour la réalisation du diagnostic amiante pour la station d'épuration Rabastens-Couffouleux

Il est proposé de valider le choix de la commission d'appels d'offres qui, après analyse des offres, considère l'entreprise Alliance Sud Expertise comme la mieux disante. Ses prestations s'élèvent à 4 560 € TTC.

Vote : 23 POUR et 4 ABSTENTIONS (Alain BREST, Françoise CATHALA, Christian TABOURIN, Annie VIGNERAC)

6.3- Choix de l'entreprise pour les missions géotechniques de la station d'épuration Rabastens-Couffouleux

Il est proposé de valider le choix de la commission d'appels d'offres qui, après analyse des offres, considère l'entreprise ALIOS PYRENEES comme étant la mieux disante. Ses prestations s'élèvent à 39 354 € HT.

Vote : 23 POUR et 4 ABSTENTIONS (Alain BREST, Françoise CATHALA, Christian TABOURIN, Annie VIGNERAC)

6.4- Choix du SPS dans le cadre de la construction de la station d'épuration Rabastens-Couffouleux

Il est proposé de valider le choix de la commission d'appels d'offres qui, après analyse des offres, considère l'entreprise SARL Conseil Coordination comme étant la mieux-disante. Ses prestations s'élèvent à 17 840 € HT.

Vote : 23 POUR et 4 ABSTENTIONS (Alain BREST, Françoise CATHALA, Christian TABOURIN, Annie VIGNERAC)

7- Validation du règlement intérieur de l'école de musique

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA DELMON qui indique à l'assemblée qu'il est proposé d'apporter des modifications au règlement intérieur de l'école de musique.

Ainsi, la tarification applicable au 01/09/2015 se décompose de façon suivante :

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
RABASTENS ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS À L'INSCRIPTION			
SOLFEGE (45mn)	69,60 euros	60 euros	60 euros
INSTRUMENT (30mn)	104,4 euros	90 euros	90 euros
HORS COMMUNES ET ADULTES			
SOLFEGE (45mn)	93,33 euros	80 euros	80 euros
INSTRUMENT (30mn)	140 euros	120 euros	120 euros

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir si la commune de Couffouleux apportera sa participation financière. Monsieur le Maire indique que la commune de Couffouleux envisage une participation à hauteur de 2000 €, le tarif applicable sera toutefois celui des « hors commune ». Madame Ludivine PAYA DELMON insiste sur le fait que si la commune veut maintenir cette école, il est impératif que chacun puisse faire les efforts nécessaires à son maintien.

Vote : unanimité

8- Convention SIVOM / Mairie de Rabastens

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui précise que le contrat conclu avec le SIVOM concernant la collecte des ordures ménagères arrivant à son terme le 30/06/2015, il est proposé de renouveler ce contrat dans les mêmes conditions et ce, jusqu'au 30/06/2016.

Vote : unanimité

9- Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie MONNIER qui informe l'assemblée que le conseil municipal travaille sur plusieurs projets :

La commission propreté : des affiches ont été apposées dans la ville afin de sensibiliser la population, une journée propreté sera prochainement organisée.

La commission sports : Animations au skate parc.

Le Conseil Municipal Jeunes est inscrit au concours des écharpes d'or suite au film sur la sécurité routière présenté par le précédent CMJ.

10- CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui présente le bilan 2014 du CCAS. Elle rappelle que le CCAS intervient dans deux domaines : les aides légales et les aides facultatives.

Au regard du budget 2014 : 13 bons alimentaires ont été accordés. La nouveauté, un dossier est demandé pour chaque demande de bon. Madame Françoise CATHALA souhaite préciser que les bons alimentaires accordés lors du précédent mandat n'étaient pas accordés sur dossier mais étaient justifiés et permettaient de gérer plus rapidement les situations d'urgence.

Monsieur le Maire précise que le montage du dossier n'altère en rien la gestion des situations d'urgence, cela permet simplement d'apprécier la situation et de justifier auprès des tiers les dépenses engagées dans ce domaine.

Le bilan des aides facultatives fait état de 73.5 % du budget pour l'aide aux personnes ventilé ainsi : 38% d'aide au chauffage, 22% d'aide au loyer, 14% d'aide à l'alimentation, 7.5% d'aide à l'eau et l'assainissement, 5.5% d'aide à l'assurance, 5% d'aide aux impôts, 5% d'aide à la cantine, 3% d'aide aux voyages scolaires.

D'autres actions ont été menées : Visite de logements insalubres à la demande des particuliers avec un technicien de la Communauté de Communes (OPAH), kit de camping à disposition, travail en collaboration avec le Secours Populaire et les Restos du Cœur, 2 animations inter-génération, 2 domiciliations (permettant d'avoir une adresse administrative et ainsi faire valoir ses droits civiques, civils et sociaux), accueil des demandeurs de logements sociaux afin de défendre leurs dossiers en

commission, mise en place d'une fiche navette avec le Département, conception d'un dépliant qui recense tous les services et informations importantes à destination des personnes âgées, un autre dépliant d'aide à la personnes est en préparation. Le plan canicule est en cours : affiches, recensement des personnes fragiles et mise à jour de la liste. Soutien à la marche de l'espoir le 28/06 11h15 à Rabastens, possibilité d'accompagner le marcheur depuis Sainte Quitterie jusqu'aux Promenades. Monsieur le Maire souhaite souligner et féliciter l'implication personnelle de certains membres de la commission afin de mener à bien les projets en faveur des personnes en difficultés en partenariat avec les associations et le Département.

11- Acquisition d'œuvres pour le Musée du Rabastinois

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à monter les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région, dans le cadre du FRAM, au taux le plus élevé possible pour l'acquisition d'œuvres pour le Musée du Rabastinois ainsi qu'il suit :

1. Cinq terres cuites vernissées de Giroussens, soit 4 plats et 1 assiette, fin XVIIe siècle.
2. Huit gravures de ou d'après des dessins de Raymond LAFAGE.
3. Trois œuvres de Jane ATCHE : un panneau décoratif, un portrait de femme, un plat en porcelaine
4. De Gorges GAUDION, deux portraits de sa femme Luce à Rabastens, jouant du banjo et lisant, pour lesquels la Commission Scientifique Régionale a donné un avis favorable lors de sa séance du 21 mai 2015.

Vote : unanimité

12- Intercommunalité

Monsieur le Maire souhaite communiquer une information qui fait suite à une réunion de la commission départementale des affaires intercommunales qui s'est tenue le 01/06 dernier en Préfecture au cours de laquelle, Monsieur le Préfet a annoncé que la Loi Notre qui est en train d'être discutée en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, après avoir été discuté au Sénat, prévoit notamment la mise en place de nouvelles intercommunalités et ce, au 01/01/2017. Le seuil de 20 000 habitants est celui qui ressort. Ainsi que les 17 Communauté de Communes/d'Agglomération du Département, 4 communautés de Communes vont devoir changer de périmètre dont la CC du Rabastinois. Si le texte est adopté comme il est actuellement, la CC du Rabastinois devrait se fondre dans un périmètre plus grand. Il semblerait que le Préfet prévoit de constituer des Communauté de Communes dans le périmètre des PETR sans éclatement des CC pour des raisons techniques et financières. De nouvelles cartes seront proposées par Monsieur le Préfet d'ici le 31/10/2015. Beaucoup de discussions vont devoir avoir lieu avec les communautés de communes voisines. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale devra également se positionner par rapport à ces décisions. A ce jour, rien n'est encore décidé.

Monsieur Christian TABOURIN rejoint les propos de Monsieur Alain BREST à savoir, qu'il faut attirer l'attention des élus sur le fait que ce qui devra être pris en compte en priorité c'est l'intérêt du Rabastinois.

Monsieur le Maire confirme cette volonté partagée par tous les élus d'œuvrer pour les Rabastinois.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouveaux aménagements ont été réalisés devant le parvis de l'Eglise Notre Dame du Bourg afin de ralentir la circulation et rendre l'église plus visible. L'horloge a également été réparée.

Un inventaire des routes communales va être réalisé pour diagnostiquer l'état de la voirie. Ainsi une machine sillonnera les routes dans les prochaines semaines, cela permettra de définir les priorités en matière d'entretien.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir où en est la création de l'abri-bus demandé en 2014 sur la D988. Monsieur le Maire indique qu'il n'a jamais été question d'un abri-bus mais plutôt d'un arrêt de bus. En l'occurrence cet arrêt de bus est en place depuis le mois de septembre.

Plus aucune intervention n'étant demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal prend fin à 22h23.